

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 68 (2006)

Heft: 5

Artikel: Des animaux transportés en toute sécurité et avec ménagements

Autor: Moos-Nüssli, Edith

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1086272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lors du chargement et du transport d'animaux, il est important de respecter le comportement propre à l'espèce de l'animal.

Photo: Ueli Zweifel

Des animaux transportés en toute sécurité et avec ménagements

Les prescriptions de transport sont claires: «en toute sécurité et avec ménagements». C'est de cette façon que les agriculteurs et les éleveurs doivent transporter leurs animaux. «Technique Agricole» résume quelques points.

**Edith Moos-Nüssli,
Patrice Francfort, vétérinaire, Lausanne, pour l'adaptation française**

Lorsqu'il s'agit de transporter des vaches à un marché d'élimination, ou à une mise des génisses sur l'alpage ou des porcs à l'abattoir: «Les animaux ne sont jamais aussi proches des consommateurs que lors de leur transport sur routes», déclare Ernst Rutz, directeur de la Communauté d'intérêt pour des transports et des abattoirs respectueux de l'animal (IGTTS), dont l'équivalent en Suisse romande est la Communauté d'intérêt pour des transports d'animaux et des abattoirs conformes à la protection des animaux (CITAACPA). Ainsi, dans leur propre intérêt, les agriculteurs respectent les prescriptions en vigueur et transportent leurs animaux avec soin.

Les transports d'animaux sont réglementés par différentes lois et ordonnances. Il s'agit de l'Ordonnance sur la protection des animaux

(OPAn), de la Loi sur la circulation routière, (LCR), de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), et de l'Ordonnance sur les épizooties (OFE). La base de toutes ces prescriptions est contenue dans l'art. 10 de l'OPAn qui stipule que «les animaux doivent être transportés dans des conditions qui leur épargnent maux et dommages.» Cela signifie qu'il faut

- préparer les animaux pour le transport,
- les transporter avec ménagement sans délai avec un véhicule approprié,
- les décharger le plus rapidement possible à l'arrivée et les loger conformément aux besoins de leur espèce.

En plus, les agriculteurs et éleveurs rempliront les documents d'accompagnement nécessaires pour les remettre au transporteur.

Sols antidérapants et protections latérales

Les exigences requises des véhicules prévus pour convoyer des animaux comportent plusieurs points (OPAn Art. 53 al. 6). Les animaux doivent bénéficier d'un espace suffisant. Ainsi, selon l'espèce et le poids de l'animal, des surfaces de chargement minimales de transport sont prévues (cf. tableau). Trop d'espace n'est pas non plus souhaité. Si l'animal dispose du double de la surface minimale, il faudra une paroi de séparation. Les véhicules affectés au transport de gros bétail – bovins au-delà de trois mois, chevaux, ânes, mules – doivent être munis de parois d'une hauteur d'au moins 1,50 m. et d'au moins 60 cm pour le petit bétail (moutons, chèvres, porcs, veaux jusqu'à 3 mois et veaux d'élevage jusqu'à 200 kg de poids vif – OETV. art. 93). Les parois doivent être en matériel dur, non perforé. Les bâches et autres éléments grillagés ne sont pas autorisés. En plus, il faut empêcher que les animaux puissent sortir leur tête. On peut y remédier au moyen d'installations d'amarrage, de filets et de panneaux.

Pour charger et décharger les animaux, les rampes antidérapantes sont indispensables. Leur inclinaison sera inférieure à 30%; les fentes ne doivent pas être larges au point que les animaux (vaches, chevaux et porcs) puissent se blesser. Pour un dénivelé supérieur à 50 cm, la rampe comportera une protection latérale adaptée au poids et à la taille des animaux.

Les animaux en liberté (non attachés) disposeront d'une protection sur toute la longueur de la rampe, soit 80 cm au minimum pour le petit bétail, et 100 cm au minimum pour le gros bétail. Ces protections latérales empêcheront les bêtes de s'échapper ou de se blesser.

Pour retrouver les divers textes de lois ou d'ordonnances cités dans cet article, consulter le site www.admin.ch. et son système de recherche.



Des rampes antidérapantes et des protections latérales évitent aux animaux de se blesser.
Source: Service vétérinaire – Saint-Gall

Surfaces minimales de chargement pour le transport d'animaux de rente

Surface moyenne minimale, en m², nécessaire par animal:

Bovins		
40–80 kg	0,30	
80–140 kg	0,40	
140–160 kg	0,55	
160–200 kg	0,70	
200–300 kg	0,90	
300–400 kg	1,10	
400–500 kg	1,30	
500–600 kg	1,45	
600–700 kg	1,60	
plus de 700 kg	1,80	

Moutons tondus		
30–45 kg	0,20	
plus de 45 kg	0,30	

Moutons non tondus		
moins de 30 kg	0,20	
30–45 kg	0,25	
plus de 45 kg	0,35	

Chèvres		
moins de 35 kg	0,20	
35–55 kg	0,30	
plus de 55 kg	0,50	

Porcs		
15–25 kg	0,12	
25–50 kg	0,18	
50–75 kg	0,30	
75–90 kg	0,35	
90–110 kg	0,43	
110–125 kg	0,51	
125–150 kg	0,56	
150–200 kg	0,69	
plus de 200 kg	0,82	

Brebis en état de gestation avancé et béliers d'élevage		
		0,50

Chevaux		
Poulains	0,85	
Chevaux légers	1,40	
Chevaux moyens	1,60	
Chevaux lourds	1,90	

Inscription, propreté et chargement adapté

L'Ordonnance sur les règles de la circulation routière OCR et l'OFE stipulent que ni urine ni défécations ne doivent souiller la chaussée. Le sol doit être étanche. De plus, pour des raisons sanitaires et hygiéniques, le véhicule sera nettoyé à fond après chaque transport; désinfecté au besoin dans le cas de transport de bétail de boucherie, il sera même nettoyé sur place, à l'abattoir. Comme souligne Ruedi Hunger, enseignant au Plantahof, GR, la Loi sur la circulation routière prescrit «qu'à côté de la charge maximale inscrite dans le permis du véhicule, il faut rester attentif à la charge autorisée du timon». Lors d'un nouvel achat, il est important de choisir une bonne qualité de pneus, ce qui évitera des pannes dues à l'échauffement.

Les véhicules destinés aux transports professionnels d'animaux porteront, à l'avant et à l'arrière, le panneau «Animaux vivants», dont les lettres auront au moins 12 cm de hauteur. Ces panneaux sont également recommandés pour le transport d'animaux dans le secteur agricole; ils rappellent aux usagers que ces convois roulent et freinent plus lentement, pré-

servant ainsi le bien-être de l'animal. De plus, la surface de chargement doit être clairement signalée en m². Un véhicule convoyant régulièrement des animaux est soumis au contrôle périodique du Service des automobiles selon les diverses prescriptions émanant des textes de loi et des ordonnances en vigueur, dont la police des épizooties.

Les grands abattoirs et toutes les organisations labellisées peuvent exiger que les chauffeurs soient en possession d'une attestation délivrée par l'IGTTS. Cette Communauté

propose aux chauffeurs une formation d'une journée pour les transports d'animaux, privés ou professionnels, ainsi que des cours spécifiques à l'intention des transporteurs de volaille et des employés d'abattoirs.

Prendre soin de l'animal

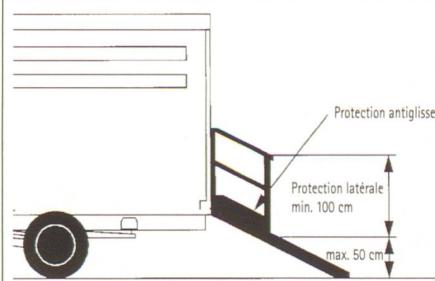
Le rapport avec l'animal est aussi important que les hauteurs et surfaces minimales, les rampes et les sols antidérapants. Et cela

surtout lors du tout premier transport, une grande première dans la vie de tout animal. Pour maîtriser la situation avec les veaux, les moutons et les porcs, il est utile de bien connaître leur comportement.

Pour atténuer la peur de l'inconnu chez l'animal, les agriculteurs et éleveurs peuvent préparer leurs animaux au transport en les habituant, quelques jours auparavant, à sortir de leur box ou de leur étable pour «partir en reconnaissance» sur le chemin qui mène à la rampe. Par instinct, les animaux domestiques ont des réactions de fuite. Les poulaillers suivent leur mère, les génisses et les moutons suivent l'animal dominant. C'est pourquoi ce dernier doit monter en premier dans le van. Aux porcs, il faut leur laisser plus de temps. Le sol doit être antidérapant. Étant donné qu'ils se disputent leur rang, il est important de ne pas mélanger les unités d'élevage et de les séparer par une cloison. Pour les animaux qui craignent les locaux sombres, il faudra éclairer les véhicules fermés. Si les animaux sont attachés, utiliser un licol et le choisir de façon à ce que les bêtes puissent se tenir debout normalement, se coucher, boire et manger. ■

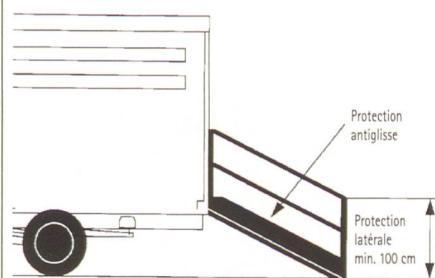
Protection latérale: Gros bétail attaché

Depuis le bas de la protection latérale jusqu'au sol, la hauteur ne sera pas supérieure à 50 cm.



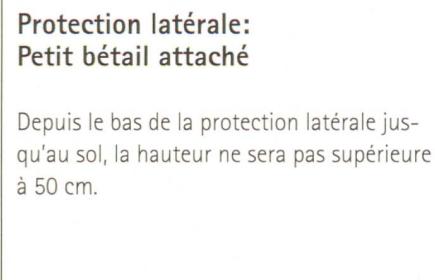
Protection latérale: Gros bétail en liberté

La protection latérale doit être disponible sur toute la longueur de la rampe.



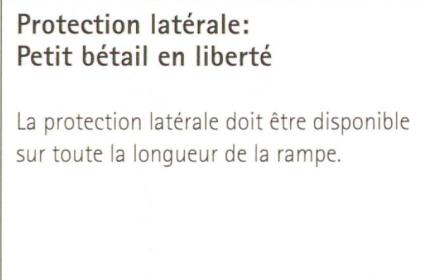
Protection latérale: Petit bétail attaché

Depuis le bas de la protection latérale jusqu'au sol, la hauteur ne sera pas supérieure à 50 cm.



Protection latérale: Petit bétail en liberté

La protection latérale doit être disponible sur toute la longueur de la rampe.



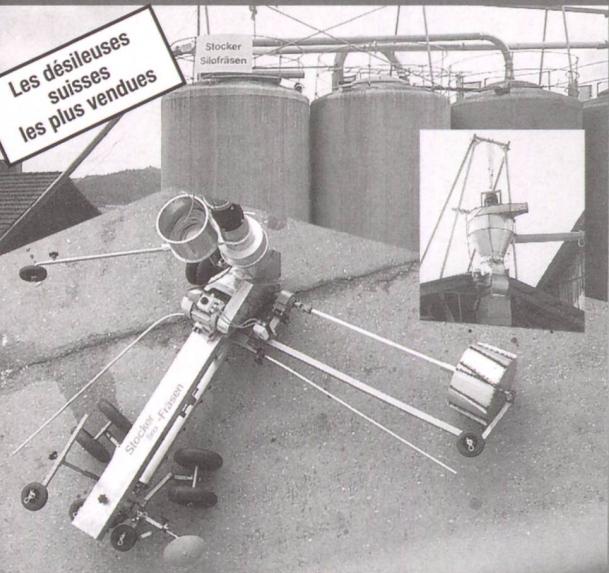
Source: Service vétérinaire – Saint-Gall

> PRODUITS ET OFFRES

PUBLITEXT

Désileuse Stocker

Davantage de performances avec le turbo-cyclone modifié



Produit suisse – longévité assurée.

Références et informations sans aucune obligation.

STOCKER FRÄSEN & METALLBAU AG Obermumpf

Ebnethof • CH-4324 Obermumpf • Tél. 061 871 0600
www.silofraesen.ch • info@silofraesen.ch
Natel 079 211 20 73 • 079 330 64 25

Tracteur New Holland Série TCE «Les poids plume»

Bucher Landtechnik AG élargit l'assortiment de la classe compacte. 4 modèles allant de 40 à 55 CV avec transmission et inverseur synchronisés, commandés par un levier à droite sous le volant. Des poids plume dans le terrain mais efficaces et flexibles comme les grands tracteurs. Le Top modèle avec son moteur Diesel Turbo 55 offre un rapport poids/puissance de 30kg par cheval. Qui dit mieux!! Pour certains travaux spécifiques, il fait 250

mètres à l'heure à plein régime et sur la route, il se déplace à 30 km/h. Les New Holland de la série TCE sont disponibles avec un arceau de sécurité rabattable ou avec une cabine spacieuse. On peut les équiper de robustes relevages hydrauliques et de prise de force aussi bien à l'arrière qu'à l'avant. Leur champ d'action est pratiquement illimité. En tant que petit « Polytrac » avec des roues jumelées, faucheuse et faneuse frontale dans les pentes, avec des roues à profil routier pour le déneigement des trottoirs avec lame à neige et épandeur de sel et gravier

ou encore avec des roues à profil gazon pour le fauchage et l'entretien des places de sport avec tondeuse et container de ramassage. Un tracteur de cette catégorie est dès maintenant à disposition chez Bucher pour une démonstration. Nous vous attendons volontiers pour vous présenter ce petit génie!!



Nous présenterons la gamme complète des tracteurs compacts New Holland à l'exposition **OEGA de Oeschberg** qui aura lieu du 28 au 30 juin 2006. C'est avec grand plaisir que nous vous recevrons sur le stand de Bucher Landtechnik dans le secteur 4.5.

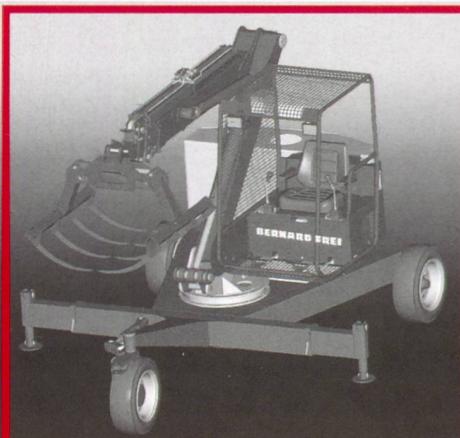
Bucher Landtechnik SA
Murzlenstrasse 80
CH-8166 Niederweningen
Tél. +41 44 857 26 00
Fax +41 44 857 26 12
info@bucherlandtechnik.ch
www.bucherlandtechnik.ch

STEINDL-PALFINGER

Un coup de griffe!

Renseignez-vous sans engagement!

Plus d'un demi-siècle d'expérience
Vente et Service après-vente



votre partenaire officiel

BERNARD FREI
soulever → déplacer → transporter

Bernard Frei & Cie SA • 2114 Fleurier
Tél. 032 867 20 20 • Fax 032 867 20 30
info@bernardfrei.ch • www.bernardfrei.ch